

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Arras, le vendredi 9 décembre 2016

Fonds Chaleur et Réseaux de chaleur dans la dynamique de la transition énergétique

A l'occasion de l'inauguration de la chaufferie biomasse et de l'extension du réseau de chaleur de la Communauté Urbaine d'Arras, Ségolène Royal souligne le succès du Fonds Chaleur géré par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) qui a donné, en 5 ans, un coup d'accélération au développement des énergies renouvelables dans les territoires.

Ségolène Royal lance un appel à mobilisation des Communes de plus de 10 000 habitants qui n'ont pas de réseau de chaleur pour qu'elles envisagent un développement de réseau de chaleur.

Chaufferie Bois et réseau de chaleur d'Arras, une réussite

- La nouvelle chaufferie biomasse s'inscrit dans l'engagement du territoire en faveur de la transition énergétique, la communauté urbaine d'Arras étant labellisé TEPCV depuis 2015. L'installation, exploitée et entretenue par l'entreprise Dalkia, permettra de fournir la moitié de la chaleur du réseau (4768 tep) à partir de biomasse locale et d'assurer ainsi aux usagers (logements sociaux, hôpital et citadelle d'Arras) de la chaleur à un prix stable sur plusieurs années.

- L'investissement global de 14 130 k€ HT (dont 5 676 k€ de réseau supplémentaire) permettra une économie de 10 000 tonnes de CO₂ par an. L'aide de l'ADEME s'élève à 4,9 millions d'euros.

Chaufferie et réseau de chaleur d'Arras en quelques chiffres

- Longueur du réseau : 20 Km.
- Puissance de la chaufferie biomasse : 15 MW.
- Production d'énergie à partir de biomasse : 4 768 tep (soit 58% de l'énergie injectée dans le réseau).
- 13 emplois directs ou indirects créés pour la filière bois énergie locale.

Le Fonds Chaleur : pour plus de compétitivité de la chaleur renouvelable

- La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte donne pour objectif d'augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie de 23% à horizon 2020, puis 32% en 2030. Elle prévoit également de multiplier par 5 d'ici 2030 la quantité de chaleur et de froid renouvelables et de récupération livrée par les réseaux de chaleur et de froid : **le Fonds Chaleur est un des outils opérationnels de mise en application de la loi, qui prévoit sa montée en puissance.**

- Entre 2009 et 2015, ce sont **plus de 3660 projets** qui ont été aidés au titre du Fonds Chaleur, à hauteur de **1,39 Md€ d'aides**, et **4,63 Md€ travaux**. Le Fonds chaleur a permis l'accélération du **développement des réseaux de chaleur**, car ce sont **660 projets** qui ont été financés à hauteur de **506 M€ d'aides**, hors production de chaleur. Cela représente plus de 1700 km de longueur cumulée, soit une progression de 50 % par rapport aux réseaux de chaleur existant avant 2009.

- En 2016, plusieurs réseaux de chaleur ont été accompagnés par le Fonds Chaleur notamment à Angers, Dunkerque, Toulouse ou encore Dijon... Deux nouveaux projets ont été adoptés au Conseil d'Administration de l'ADEME le 1^{er} décembre 2016 : **Energie Grand littoral**, avec son projet de raccordement du réseau de chaleur de la ville de Dunkerque et d'un site industriel au centre de valorisation énergétique, **ELM**, avec son projet d'extension du réseau de chaleur de Lyon/Villeurbanne/Bron et la mise en place d'une chaufferie bois.

« La qualité de ces projets, résultat d'un véritable travail tant des équipes que des partenaires, inscrit pleinement l'investissement des territoires dans **la dynamique de la transition énergétique et écologique** et leur permet aujourd'hui de bénéficier d'un soutien financier conséquent », précise Ségolène Royal.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr / @ecologiEnergie / Contact presse : 01 40 81 78 31